

SAINT DENIS LA CHEVASSE

LE MAG' JANVIER 2023



VIE LOCALE

Mireille HERMOUET

Maire de Saint Denis La Chevasse

Les Conseillers Municipaux
Et le Conseil Municipal des Enfants

Sont heureux de vous souhaiter une

BONNE ANNÉE

SOLIDAIRE ET BIENVEILLANTE



Familles Rurales vous propose

NOUVELLE ACTIVITÉ

à partir du 27 janvier 2023

FAMILLES RURALES SAINT DENIS LA CHEVASSE
VOUS PROPOSE

DANSE DE SALON

Samba, Tango,
Rumba, foxtrot
valse...

LES MARDIS
18H à 19H30
ou
19H30 à 21H00
1er cours
le 27 janvier

Cours assurés
par une jeune
chorégraphe
ukrainienne
hébergée en
France

AVEC IULIA GAKHOVA

renseignements :
dancedesalon.sd.c@gmail.com
06.01.14.32.35 / 06.18.75.72.26

Pôle Dance

INSCRIPTIONS OUVERTES
POUR LES
SAMEDI 22 JANVIER
ET
SAMEDI 25 FÉVRIER

A Saint Denis La Chevasse

Inscriptions 1 fois par mois, 20€ la séance
Réservation par ardoise horsaire d'1h15
Le samedi à partir de 16h00

4 ans et plus
à partir de 17 ans

contact
Fédération (jeanluc@poleart.com 06.44.88.13.69)
Familles Rurales / danse.sdc@gmail.com

Pôle Dance

Venez vous
Inscrire !!!!

« Art Scène »

ST DENIS LA CHEVASSE

Janvier
Février

THEATRE 2023 Art-Scène
Salle Richelieu

COLONEL BETTY

Comédie en 4 actes de
Christian Rossignol

S	28	20h30
D	29	15h00
S	4	20h30
D	5	15h00
V	10	20h30
S	11	20h30
D	12	15h00
V	17	20h30
S	18	20h30

RESERVATION
TROUPARTSCENE.BLOGSPOT.COM
02 51 41 39 22

PLACEMENT
LIBRE

SUR PLACE

Crédit Mutuel
Océan

Venez
nombreux
passer
un
bon
Moment

VIE LOCALE ET INTERCOMMUNALE

Le déploiement de la Fibre Vendée Numérique à Saint-Denis-la-Chevasse



Vendée Numérique est un Groupement d'Intérêt Public (GIP), créé en 2014 à l'initiative du Département de la Vendée et du SYDEV (Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement de la Vendée). Vendée Numérique a pour missions principales le déploiement du Très Haut Débit (réseau de fibre optique) et le développement des usages numériques en Vendée.

Les travaux de construction du réseau fibre sont réalisés sur Saint-Denis-la-Chevasse, avec 1372 locaux recensés (habitations, entreprises, bâtis publics...). En date du 12 décembre 2022, 436 prises ont été déployées (soit un taux d'avancement de 32%). Le déploiement se poursuivra sur l'année 2023 (hors aléas techniques).

Pour chaque année de déploiement programmé, 75% des locaux et logements de la commune pourront souscrire une offre à la fibre dans l'année indiquée. Les autres adresses, qui peuvent faire l'objet de difficultés exceptionnelles de raccordement, seront déployés au plus tard au cours de l'année suivante.

Pour les locaux isolés, le déploiement de la fibre sera réalisé « à la demande », pour éviter d'entreprendre des investissements lourds, qui ne seraient pas suivis de raccordements. Ces locaux seront identifiés sur la carte interactive.

Pour suivre le déploiement de la fibre sur votre commune, une seule adresse : « www.vendeenumerique.fr »
rubrique : [carte interactive](#)

Pour toutes questions concernant le raccordement, l'abonnement ou l'assistance dépannage, l'opérateur (orange, bouygues, sfr, free....) auprès duquel vous souscrivez un contrat constituera votre unique interlocuteur.

En attendant la fibre : solutions alternatives

Une nouvelle solution d'accès à internet proposée par Vendée Numérique depuis juin 2019 : Le **Très Haut Débit Radio**. Il s'appuie sur une technologie hertzienne de type 4G, les opérateurs partenaires de Vendée Numérique proposent sur ce réseau, et pour un tarif équivalent à votre actuel abonnement ADSL, des offres triple play avec internet haut débit (jusqu'à 30 Mb/s), TV et téléphonie.

Pour en savoir plus sur les avantages de la fibre, les informations sur le raccordement final ou le fonctionnement du THD Radio, Vendée Numérique a mis en ligne des vidéos d'information, courtes et pédagogiques « **La Minute Vendée Numérique** » accessibles sur www.vendeenumerique.fr/videos ou <https://www.youtube.com/vendeenumerique>.

POURQUOI LA FIBRE ?

- Une liaison Très Haut Débit**
pour répondre à vos différents usages (téléphonie - TV - Internet), sans ralentissements, ni coupures intempestives
- Un débit identique**
pour tous les vendéens, quel que soit le lieu d'habitation, à la campagne ou à la ville
- Des connexions**
internet ultra-rapides (selon les offres de 300 Mb/s à 10 Gb/s)
- Une technologie indispensable**
pour préparer bientôt le démantèlement du réseau cuivre téléphonique historique (liaisons ADSL)

VIE LOCALE ET INTERCOMMUNALE



**VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS VOS
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
ET NUMÉRIQUES ?**



« Espace gratuit et accessible à tous »

Une équipe de professionnels, proche de chez vous, à votre écoute, pour vous informer et vous accompagner :
**Emploi, Retraite, Santé, Justice, Accès aux droits, Social, Finances publiques,
Documents officiels (permis, carte grise), Logement....**

Un professionnel vous accueille dans vos démarches, à Saint-Denis-la-Chevasse **SUR RENDEZ-VOUS**

Contact

☎ 02.51.98.51.21

📧 france-services@vieetboulgne.fr



SALLE OCARINA ET SALLE RABELAIS - NOUVEAUX TARIFS 2023

Une nouvelle tarification des salles OCARINA et RABELAIS a été mise en place à compter du 1er janvier 2023.

Vous avez la possibilité de réserver la **SALLE OCARINA 2 ans à l'avance**.

En ce qui concerne la **SALLE RABELAIS**, vous avez la possibilité de la réserver seulement **1 an à l'avance** (ex : pour une réservation de la salle le 14 juillet 2024, vous ne pourrez faire votre réservation qu'à partir du 14 juillet 2023).
Chaque demande sera officialisée lorsque le contrat sera signé et la caution versée.

Après le règlement, les clés vous sont remises après l'état des lieux entrant.

SALLE OCARINA							
	Associations dionysiennes*	Tarifs dionysiens/Jour			Tarifs Hors commune		
		Repas, fêtes privées, loto, bal concours de cartes...		Vins d'honneur, réunions, AG	Repas, fêtes privées, loto, bal concours de cartes...		Vins d'honneur, réunions, AG
	2 gratuits /an sauf nettoyage	WE et fériés	Semaine	gratuit pour associations	WE et fériés	Semaine	
Salle		350,00 €	138,00 €	138,00 €	456,00 €	212,00 €	212,00 €
Cuisine		127,00 €	127,00 €	127,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €
Sonorisation	compris	compris	compris	compris	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Nettoyage	80,00 €	compris	compris	compris	compris	compris	compris
Nettoyage supplémentaire forfait horaire	40,00 €	45,00 €	45,00 €	45,00 €	45,00 €	45,00 €	45,00 €
Forfait VSD (MARIAGE, FETE, SALON...)				689,00 €	870,00 €		

Caution des salles : 300€

Caution de la sono : 150€

* gratuité sur l'ensemble des salles de la commune

Associations Communales uniquement (Réunions, AG)	Tarif location du 16 avril au 14 octobre	Tarif location du 15 octobre au 15 avril	Temps de convivialité Après Sépulture	Ménage supplémentaire Forfait horaire
Gratuit	108 €	130 €	Gratuit	45 €

VIE MUNICIPALE : LE CONSEIL DU 20 DECEMBRE

Complexe Sportif : validation du programme

Madame le Maire présente l'avant-projet définitif à l'ensemble du Conseil. Le cahier des charges concernant le nouvel équipement est validé. Son implantation est à préciser au regard de nouvelles données foncières. Il sera donc remis à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 17 janvier prochain.

Convention de mise à disposition d'un local au cabinet médical avec l'association ASALÉE à compter de janvier 2023

Madame Le Maire propose de mettre à disposition un local situé au cabinet médical de la commune moyennant un loyer de 40 € charges incluses par mois pour ½ journée d'occupation ou 80 € charges incluses par mois pour 1 journée d'occupation par semaine (bureau du Dr TENAILLEAU qui part au 31/12/2022). La décision d'occupation sera connue avant la fin de l'année.

Adhésion à la médiation préalable obligatoire (MPO) avec le Centre de Gestion

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire entérine le dispositif expérimental de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) en insérant un article 25-2 à la loi du 26 janvier 1984 - articles L. 827-7 et L. 827-8 du code général de la fonction publique, et en modifiant les articles L. 213-11 à L. 213-14 du Code de Justice Administrative (CJA).

Le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 définit les catégories de décisions pouvant faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire et fixe les règles relatives à l'organisation de cette médiation préalable obligatoire. Etant entendu que l'ouverture du dossier (étape 1) s'entend pour l'examen du dossier soumis au médiateur (cas de recevabilité) ; les heures de mission (étape 2 et étape supplémentaire) s'entendent comme le temps consacré par le médiateur : étude, préparation des entretiens, entretiens auprès d'une ou plusieurs parties, déplacements, rédaction...

Le Centre de Gestion délibèrera tous les ans sur ces tarifs et enverra les nouveaux tarifs votés par le Conseil d'Administration.

Madame Le Maire propose d'adhérer à la médiation préalable obligatoire et sollicite l'autorisation du conseil pour signer la convention.

Durée d'amortissement des biens de la Commune

Madame le Maire rappelle que les communes dont la population est = ou > à 3500 habitants sont tenus d'amortir. Cependant, notre commune compte moins de 3500 habitants mais certaines immobilisations nécessitent un amortissement. Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées pour chaque bien par le conseil. A la demande de la trésorerie, une délibération est nécessaire et il s'avère que sur la Commune, elle est inexistante malgré qu'elle soit déjà appliquée pour certains comptes.

Décision modificative budgétaire n°1 (travaux régie 2022 et annulation d'un titre sur l'exercice 2021) ainsi que retrait d'une délibération du 18/10/2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un réajustement de crédits est nécessaire compte-tenu des travaux en régie complémentaire et d'un titre à annuler sur l'exercice 2021 (loyer de l'agence postale réclamée par la Poste pour leur départ au 30/11/2021 et non au 31/12/2021).

Convention pour le spectacle de l'Accueil de Loisirs du 14/12/2022 avec les Accueils de Loisirs de Bellevigny et Beaufou

Madame le Maire informe qu'un spectacle de magie est organisé le 14/12/2022 à l'Espace Richelieu. Ce spectacle est l'occasion de partager un moment convivial entre les enfants de la Commune et ceux du territoire Vie et Boulogne. La commune s'engage à payer la facture de la prestation du spectacle de magie dans sa globalité. D'un commun accord les structures bénéficiant du spectacle reverseront à la commune de Saint Denis 5 € par enfant (goûter inclus).

EHPAD : Prise en charge temps du cuisinier EHPAD au 1^{er} janvier 2023

Madame le Maire rappelle qu'une délibération a été votée au Conseil Municipal de septembre 2022 concernant l'augmentation de la prise en charge du temps des cuisiniers à hauteur de 1.6 ETP pour la période du 01/10/2022 au 31/12/2022.

La résidence des Glycines continue d'assurer la confection des repas pour le restaurant scolaire avec du personnel mis à disposition et va absorber la confection des repas des mercredis et des vacances scolaires à compter du lundi 2 janvier 2023.

Madame le Maire évoque qu'il y a lieu de poursuivre cet engagement à hauteur de 1,6 ETP. Un point sera fait à l'issue du 1^{er} trimestre 2023 (après les vacances de février) pour procéder à des réajustements d'organisation si nécessaire.

Lotissements les Tilleuls : application de la TVA sur marge pour 5 lots

Madame le Maire rappelle la délibération n°013/2022 du 22 février 2022 où le prix de vente et les modalités ont été définis pour les parcelles du lotissement des Tilleuls. Cependant, l'Office Notarial en charge de l'opération (Maître SICARD Fabienne) nous a précisé que sur les lots n°31-32-33-34-35 et une partie du lot n°36 (102 m²), la TVA sur marge doit être appliquée car ces terrains ont fait l'objet d'achat avec des particuliers. Il s'agit d'un mécanisme complexe.

Madame le Maire informe qu'il convient donc de déterminer la TVA sur marge pour la vente de ces lots afin de pouvoir vendre ces parcelles en sachant que le prix d'achat du terrain initial s'élève à 11.61 € le m². Pour info, si le montant de la TVA est différent pour ces lots-là. Tous sont vendus par la commune au même prix c'est-à-dire 87 € TTC le m².

Approbation d'un avenant de la Convention Territoriale Global (CTG) pour la mise à disposition d'un agent de l'accueil de loisirs

Madame le Maire explique que la CAF, la CCVB ont signé le 16 septembre 2021 la Convention Territoriale Globale pour mettre en œuvre le projet social de territoire « Vivre et grandir ensemble » pour les années 2021-2024. Un 1er avenant signé à l'été 2022 a permis d'enrichir la CTG qui comprend désormais 6 volets : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux services administratifs et démarches en ligne, accompagnement social. La nouvelle organisation va permettre de renforcer les moyens affectés au projet en passant de 1,5 à 2,5 ETP sur des

Les comptes rendus complets des Conseils Municipaux sont disponibles sur le site internet de la Commune :

saintdenislachevasse.fr ou à l'affichage en Mairie.

JANVIER 2023 : À VOS AGENDAS !

- * 15 janvier : Bal « Fleur d'Automne » - salle ocarina
- * 20 et 22 janvier : Cinéma Familles rurales
- * 21 janvier de 17h à 21h : Nuit de la lecture/soirée jeux de société
- * 28 et 29 janvier : Représentations Art Scène

